

Le Montierois

Juillet Août Septembre 2014

Mairie de Montiers tel 03.44.51.76.61

Fax : 03 44 19 57 31

adresse email : mairiemontiers@wanadoo.fr

site : www.mairie-montiers.fr



Informations de la commune

- *Au dernier conseil municipal :*

Subvention pour la réfection de l'église

Monsieur le Maire souhaite réaliser des travaux de sauvetage et de gros entretien sur l'église.

Le Conseil Municipal sollicite une aide pour ce dossier auprès du Conseil Général de l'Oise pour l'année 2014.

Horaires de l'école.

Ces nouveaux horaires prennent en compte la mise en place de la réforme des 4 jours et demi, élaborés avec les directeurs d'écoles et les représentants des parents d'élèves. L'inspection académique, le transporteur et le Conseil Général de l'Oise ont accepté ces horaires et chaque Commune membre du Syndicat Scolaire des Hirondelles doit donner son avis.

Les nouveaux horaires à la rentrée 2014 seront :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8h45 à 11h45 et de 13h40 à 16h10 ;
- Mercredi : de 8h45 à 10h45.

ADTO. Etude de stationnement

Suite à l'entretien du 14 août 2013, un diagnostic sur l'étude du stationnement dans la commune est en cours d'élaboration par l'ADTO (L'Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise).

Centre aéré.

L'ouverture du centre de loisirs aura lieu du **7 juillet au 1^{er} août 2014**, il est mis en place en partenariat avec Mme Chambrelant de l'association Familles Rurales « La Ruche ».

La participation de la commune sera de 10,00 € par enfant (domicilié à Montiers) et par jour.

Voisins vigilants

Bon nombre de villages voisins font partie de l'opération « Voisins vigilants ». Cette action a pour but de faire appel à la vigilance individuelle de chacun de ses administrés au

bénéfice de la sécurité de tous dans le strict respect de la Loi. Les voisins vigilants sont là pour être attentifs à tout évènement suspect ou inhabituel, ils ne se substituent pas aux forces de l'ordre mais doivent signaler aux gendarmes ou policiers municipaux ces faits susceptibles de menacer la sécurité de leurs voisins ou de leurs biens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, de s'engager dans ce dispositif et d'organiser une réunion publique avec les forces de l'ordre compétentes ; de signer une convention et d'apposer les panneaux comportant le logo « Voisins vigilants » aux entrées du village.

Recensement population

Monsieur le Maire informe que la commune de Montiers effectuera le recensement de sa population entre **le 15 janvier et le 14 février 2015.**

Mme Catherine VINCENT est nommée coordonnatrice pour la commune de Montiers lors du recensement 2015 de la population.

Questions diverses.

Création d'un comité des fêtes et d'une commission des travaux.

Monsieur le Maire n'ayant plus d'informations et les conseillers municipaux plus de questions, la séance est levée à 20h30.



Agenda

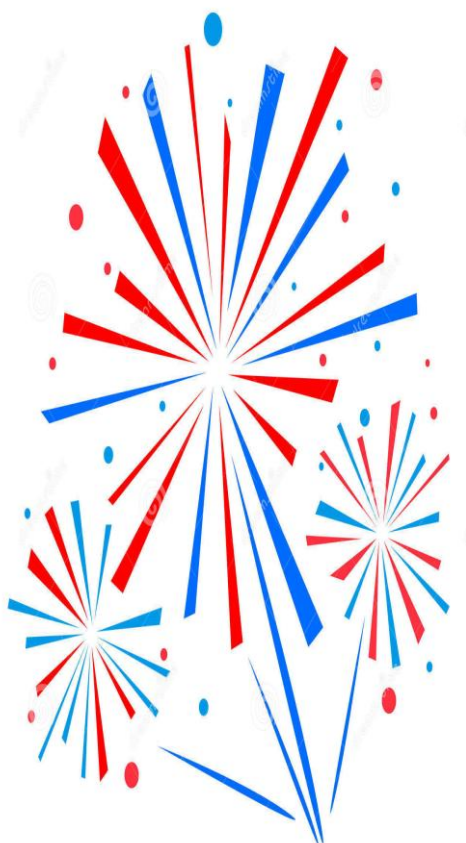
○ 7 Juillet au 1er Août 2014 :

Centre aéré pour les enfants de Montiers.

○ 14 Juillet 2014 :

Cérémonie commémorative

Une cérémonie commémorative avec dépôt de gerbe aura lieu à 10h00 au monument aux morts.



Fête nationale depuis 1880, le 14 juillet commémore la prise de la Bastille de 1789.

Cet été là, une grande agitation règne à Paris. Face au mécontentement populaire, le roi a réuni les Etats généraux, une assemblée des représentants de la noblesse, du clergé et du tiers-état. Ces derniers demandent une réforme profonde des institutions et, le 9 juillet, se proclament Assemblée nationale constituante.

L'initiative inquiète le roi qui fait venir en secret des régiments suisses et allemands à proximité de Versailles. La rumeur court bientôt que les troupes royales se préparent à entrer dans Paris pour arrêter les députés.

Au matin du 14 juillet, des Parisiens en colère vont chercher des armes aux Invalides, puis se dirigent vers la vieille forteresse royale de la Bastille, en quête de poudre.

Après une journée de fusillade sanglante, et grâce au ralliement de gardes nationaux, les Parisiens s'emparent de la Bastille et entament sa démolition.

Au final, ils ne libèrent que quelques prisonniers et malfrats sans envergure.

Mais cette vieille prison médiévale incarne l'arbitraire de l'Ancien régime. En l'abattant, les Parisiens font tomber un rempart de l'absolutisme.

Cette journée, qui marque le début de la Révolution, restera dans les mémoires comme un jour de liberté.

Pendant près d'un siècle, la commémoration du 14 juillet est abandonnée. Elle réapparaît en 1880, sous la IIIe République. Le régime, pour se consolider, cherche à construire un nouvel imaginaire national, autour de symboles républicains. C'est ainsi que la Marseillaise devient hymne officiel et le 14 juillet fête nationale.

○ 14 Juillet 2014 :

Brocante de Montiers

La brocante, organisée par l'ASESS aura lieu le 14 Juillet sur la place du village ainsi que dans la rue de Cambrai.

Nous vous invitons à vous inscrire auprès de Guy Bichat, Christian Carlier ou Françoise Frenaux avant le Samedi 12 Juillet 2014.



Repas organisé par la commune

Comme chaque année le conseil municipal vous invite à venir déguster un repas convivial sur la place du village.

La soirée commencera à 18h30 par un apéritif qui sera suivi d'une lasagne au saumon.

La soirée se clôturera par un concours de dessert.

Alors Mesdames, mesdemoiselles et messieurs ... tous à vos fourneaux et ... que le meilleur gagne !!

Inscrivez-vous en mairie avant le 5 Juillet 2014.

Le prix du repas pour les personnes n'habitant pas Montiers s'élève à 8 €.



○ **29 Juillet 2014 :**

Fin du ramassage des déchets verts, reprise du ramassage le 2 Septembre 2014.

○ **30, 31 Aout et 1^{er} Septembre 2014 :**

Venez tous à la fête foraine sur la place du village.



○ **1^{er} Septembre 2014 :**

Repas organisé par la commune

Comme chaque année le conseil municipal vous invite à venir déguster un repas convivial sur la place du village.

La soirée commencera à 18h30 par un apéritif.



○ **8 Septembre 2014 :**

Rencontre culinaire

Le prochain rendez-vous se tiendra à la salle des fêtes à partir de 14h.



○ **14 Septembre 2014 :**

Randonnée pédestre organisée par les Elus du quartier :

Départ de Cernoy à 9h00

Retour vers 12h à Cernoy

Possibilité de pique-nique (à emporter).

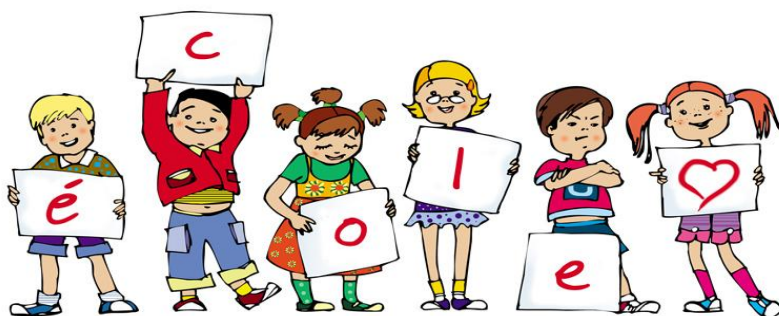


A venir :

-> Proposition de rencontres broderies. Si vous êtes intéressés parlez-en à Françoise Frénaux.

-> Proposition d'initiation à la création de bijoux et peinture 3D sur toile. Si vous êtes intéressés parlez-en à Cathy Vincent.

Informations pratiques :



○ Horaires et rythmes scolaires de la rentrée de septembre 2014 :

La réforme des rythmes scolaires cherche à respecter au mieux les rythmes de l'enfant. Il s'agit de mieux répartir les heures de classe sur la semaine et donc d'alléger la journée de classe.

Ainsi à partir de la rentrée les enfants auront classe $9 \frac{1}{2}$ journées par semaine au lieu de 8 les années précédentes.

Mise en place d'un temps inscrit dans l'emploi du temps des enfants : l'APC (Aides pédagogiques complémentaires) permettant aux enseignants de retravailler des points particuliers du programme et d'aider les élèves en difficultés en groupes restreints.

Ecole de Montiers :

	Matin	Après-midi
Lundi	8h45 à 11h45	13h40 à 16h10
Mardi	8h45 à 11h45	13h40 à 16h10
Mercredi	8h45 à 10h45	
Jeudi	8h45 à 11h45	13h40 à 16h10
Vendredi	8h45 à 11h45	13h40 à 16h10

Ecole de La Neuville Roy :

	Matin	Après-midi
Lundi	8h55 à 11h55	13h50 à 16h20
Mardi	8h55 à 11h55	13h50 à 16h20
Mercredi	9h55 à 11h55	
Jeudi	8h55 à 11h55	13h50 à 16h20
Vendredi	8h55 à 11h55	13h50 à 16h20

Organisation des mercredis :

Ecole de Montiers :

8h45 à 10h45	2h d'enseignement obligatoire pour toute la classe.
10h45 à 11h45	1h d'APC (Aides pédagogiques complémentaires), pour les élèves conviés par l'enseignant. Ou 1h de TAP (Travail d'activité pédagogique), non obligatoire, sous la responsabilité du périscolaire.

Ecole de La Neuville Roy :

8h55 à 9h55	1h d'APC (Aides pédagogiques complémentaires), pour les élèves conviés par l'enseignant. Ou 1h de TAP (Travail d'activité pédagogique), non obligatoire, sous la responsabilité du périscolaire.
9h55 à 11h55	2h d'enseignement obligatoire pour toute la classe.

Le p riscolaire est ouvert tous les matins d s 7h30.



Les sacs « déchets verts » sont à retirer en Mairie.

Dimanche et jours fériés : 10h- 12h



- Le brûlage des déchets verts, branches, tontes de gazon (...) est strictement interdit tout au long de l'année.



Petites annonces : (à déposer en mairie)



Comité des fêtes de Montiers :

Les personnes souhaitant intégrer le comité des fêtes de Montiers doivent se faire connaître auprès de Mr Paul Letreuille ou en mairie.

E.M.A.M.M (Ecole de musique associative de Maignelay-Montigny) :

Les réinscriptions se font :

Le mercredi 3 Septembre 2014 de 14h30 à 20h à l'école de musique.

Le samedi 6 Septembre 2014 de 14h30 à 20h salle Marcel ville à Maignelay Montigny.

Le mercredi 10 Septembre 2014 de 14h30 à 20h à l'école de musique.



Repas soirée du 14 juillet 2014

Inscription obligatoire avant le
jeudi 10 Juillet 2014

Nombre de personnes de Montiers : _____

Nombre de personnes extérieur : _____ X 8 €

Coupon à rendre en mairie avant le 10 Juillet 2014

